

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO COLLE REPLAY**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle repositionnable

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Aérosol 1 (H222-H229)

Asp. Tox. 1 (H304)

Skin Irrit. 2 (H315)

STOT SE 3 (H336)

Aquatic Chronic 2 (H411)

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

: DANGER

Contient

: HYCROCARBONS, C6, ISOALKANES, < 5 % N-HEXANE

Mentions de danger

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.  
P312 : Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.  
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans le respect de la réglementation locale.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
EC : 931-254-9 REACH : 01-2119484651-34	HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, < 5 % N-HEXANE	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic. 2, H411	20-50
INDEX : 601-004-00-0 CAS : 106-97-8 EC : 203-448-7 REACH : 01-2119474691-32	BUTANE	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas Nota [1]	20-50
INDEX : 606-001-00-8 CAS : 67-64-1 EC : 200-662-2 REACH : 01-2119471330-49	ACETONE, PROPAN-2-ONE, PROPANONE	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Nota [1]	5-10

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16.  
[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

## SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

#### En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau/...

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

#### En cas de contact oculaire

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche.

Consulter d'urgence un médecin.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 4 : Premiers secours (suite)

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Après inhalation

Essoufflement.

#### Après contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Danger d'incendie

Aérosol extrêmement inflammable.

#### Danger d'explosion

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Instructions de lutte contre l'incendie

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone.

#### Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

Ecarter toute source d'ignition.

Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### Pour les non-secouristes

#### Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

#### Equipement de protection

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### Procédures d'urgence

Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Eviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Procédés de nettoyage

Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le § 8.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Dangers supplémentaires lors du traitement

Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

#### Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des sources de chaleur.

Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

#### Produit incompatibles

Bases fortes / Acides forts.

#### Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Butane (106-97-8)</b>		
France	Nom local	N-Butane
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900
France	VME (ppm)	800
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	*
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	*
Espagne	véase Hidrocarburos alifáticos alcanos (C1 - C4) y sus mezclas, gases	
<b>Acétone, propan-2-one, propanone (67-64-1)</b>		
UE	Nom local	Acétone
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>2</sup> )	1210 <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	500
France	Nom local	Acétone
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1210
France	VME (ppm)	500
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2420
France	VLE (ppm)	1000
Belgique	Valeur seuil (ppm)	500
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1210
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	1000
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	2420
Belgique	Classification additionnelle	-

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Acétone, propan-2-one, propanone (67-64-1)		
Espagne	VLA-ED (ppm)	500
Espagne	VLA-ED (mg/m <sup>2</sup> )	1.210
Espagne	VLA-EC (ppm)	-
Espagne	VLA-EC (mg/m <sup>2</sup> )	-
Espagne	Nota	VLB <sup>®</sup> VLI

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

#### Équipement de protection individuelle

Éviter toute exposition inutile

#### Protection des voies respiratoires

Porter un masque approprié.

#### Protection oculaire

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection.

#### Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Autres informations

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: < 1
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

### 9.2. Autres informations

COV	: 97.44 %
% de composants inflammables	: 129.95 %

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : les rayons directs du soleil, les températures extrêmement élevées ou extrêmement basse. Chaleur. Etincelles.

Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides et bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde et dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de dangers telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé.

Acetone, propan-2-one, propanone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15800 mg/kg
CL50 inhalation rat	76 mg/l

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBONS, C6, ISOALKANES, < 5 % N-HEXANE	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges
ACETONE ; PROPAN-2-ONE ; PROPANONE (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 7/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	
Vaporisateur	Aérosol

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

### Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Ecologie - Eau

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé.

#### Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Acetone, propan-2-one, propanone (67-64-1)</b>	
CL50 poisson 1	5540 mg/l
CL50 Autres organismes aquatiques 1	11000 mg/l
CE50 Crustacés 1	8800 mg/l
NOEC (aigu)	430 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Mélange

<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

#### 12.2.2. Substances

<b>ACETONE, PROPAN-2-ONE, PROPANONE (67-64-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.3.1. Mélange

<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

#### 12.3.2. Substance

<b>ACETONE, PROPAN-2-ONE, PROPANONE (67-64-1)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 8/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations pour le traitement du produit/emballage

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Récipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

Eliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale.

#### Indications complémentaires

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

#### Ecologie - Déchets

Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

AEROSOLS inflammables

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 2

RID : Classe 2

IMDG : Classe 2

IATA : Classe 2



#### 14.3.1. Etiquettes ADR/RID

2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : néant

RID : néant

IMDG : néant

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Oui

RID : Oui

IMDG : Oui

IATA : Oui



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir le § 7.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 9/9
	Révision n°: 5
<b>TECHNO COLLE REPLAY</b>	Date : 03/03/2021
	Remplace la fiche : 02/11/2018
	<b>304373</b>

## SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

### 15.1.4. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	Hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

### 15.1.5. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

### 15.1.6. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 150 t 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t	A D	2

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

- H220 : Gaz extrêmement inflammable
- H222 : Aérosol extrêmement inflammable
- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
- H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H411 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §1 à 3-6 à 9-11 à 13-15-16 + référence

*Fin du document*